

LE TANNEUR & CIE

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL au 30 juin 2015

DECLARATION DU RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 17 septembre 2015

Jean CLENET

Directeur Général



(En K€)	30-juin-15	30-juin-14	31-déc.-14
CHIFFRE D'AFFAIRES	27 998	27 572	55 920
Autres produits de l'activité	4	4	37
Achats consommés	-12 404	-12 016	-24 341
Autres achats et charges externes	-4 726	-6 065	-11 213
Impôts et taxes	-502	-616	-1 109
Charges de personnel	-9 706	-10 679	-19 874
Dotations aux amortissements et variation des provisions	-998	-930	-1 552
Variation des stocks de produits finis et en-cours	-790	9	-965
Autres produits et charges opérationnels courants	149	231	419
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-976	-2 490	-2 679
Autres produits opérationnels	118	144	2 722
Autres charges opérationnelles	-488	-370	-829
RESULTAT OPERATIONNEL	-1 346	-2 716	-786
Coût de l'endettement financier net	-95	-223	-323
Autres produits financiers	277	139	225
Autres charges financières	-138	-73	-67
Impôts sur les bénéfices	-16	4	23
Impôts différés			-927
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-1 318	-2 870	-1 856
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-74		-479
RESULTAT NET	-1 391	-2 870	-2 335
Intérêts minoritaires	0	0	0

RESULTAT - PART DU GROUPE	-1 391	-2 869	-2 334
----------------------------------	---------------	---------------	---------------

Résultat net par action (en €)	-0,32 €	-0,67 €	-0,55 €
Résultat net par action des activités poursuivies	-0,31 €	-0,67 €	-0,43 €
Nombre d'actions retenu pour le calcul	4 282 136	4 282 136	4 282 136
Résultat net par action après dilution (en €)	-0,32 €	-0,67 €	-0,54 €
Résultat net par action des activités poursuivies après dilution	-0,31 €	-0,67 €	-0,43 €
Nombre d'actions retenu pour le calcul (*)	4 277 036	4 309 403	4 293 712

(*) La dilution potentielle provient des options de souscription attribuées aux salariés et des actions détenues en propre.

RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-1 391	-2 869	-2 334
Variation des écarts actuariels de l'engagement indemnités de fin de carrière	-178	-114	-353
Impôt différé correspondant	59		118
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i>	<i>-119</i>	<i>-114</i>	<i>-236</i>
Variation des écarts de conversion des capitaux propres	-38	6	-18
Ecart de conversion sur l'investissement net à l'étranger	-24	0	-26
Variation de juste valeur des instruments financiers	-100	44	140
Inscription des impôts différés			-18
<i>Eléments susceptibles d'être reclassés en résultat</i>	<i>-163</i>	<i>50</i>	<i>77</i>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-282	-64	-158
RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-1 673	-2 933	-2 493
Dont part attribuable aux actionnaires du Groupe	-1 673	-2 933	-2 493
Dont part attribuable aux Intérêts minoritaires			

(En K€)	30-juin-15	30-juin-14	31-déc.-14
I - ACTIFS NON COURANTS	11 816	11 347	11 441
Immobilisations incorporelles	4 703	4 317	4 454
Immobilisations corporelles	3 778	4 449	4 039
Ecart d'acquisition Positif	218	218	218
Impôts différés	918	1 698	875
Autres actifs financiers	639	665	672
Autres actifs non courants	1 560		1 184
II - ACTIFS COURANTS	28 924	29 943	31 737
Stocks	13 185	16 601	15 200
Créances clients et autres créances	13 260	12 391	12 827
Liquidités et quasi-liquidités	2 480	951	3 710
A - TOTAL ACTIF	40 740	41 290	43 178

I - CAPITAUX PROPRES	5 447	6 680	7 120
Capital	4 282	4 282	4 282
Prime d'émission	6 379	6 379	6 379
Réserves consolidées / Ecart de conversion	-3 823	-1 112	-1 206
Résultat de la période	-1 391	-2 869	-2 334
Intérêts minoritaires	0	0	0
II - DETTES NON COURANTES	7 304	10 908	9 395
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	3 622	7 536	5 768
Impôts différés			
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à plus d'un an	928	1 090	1 004
Dettes au titre des pensions et retraites	2 754	2 282	2 623
III - DETTES COURANTES	27 990	23 703	26 663
Dettes fournisseurs et autres dettes	13 065	15 703	13 819
Dettes financières à court terme	13 590	7 088	11 939
Fraction à court terme des dettes portant intérêt	1	6	5
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à moins d'un an	174	235	208
Provisions	681	671	692
Dettes IS	478		
B - TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES	40 740	41 290	43 178

	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Ecart de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture du 31/12/2013	4 282	6 379	-1 021	-27	9 613
Résultat net de la période			-2 334		-2 334
Autres éléments du résultat global			-140	-18	-158
Résultat global de l'ensemble consolidé			-2 474	-18	-2 493
Autres					
Situation au 31/12/2014	4 282	6 379	-3 496	-45	7 120

Situation au 31/12/2014	4 282	6 379	-3 496	-45	7 120
Résultat net de la période			-1 391		-1 391
Autres éléments du résultat global			-243	-38	-282
Résultat global de l'ensemble consolidé			-1 635	-38	-1 673
Autres			0		0
Situation à la date d'arrêté	4 282	6 379	-5 131	-83	5 447

En K€	Du 01/01/2015 au 30/06/2015	Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-1 318	-2 870	-1 856
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>	564	1 071	619
Dotations aux Amortissements	523	761	1 158
Variation des provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	-59	35	158
Plus et moins values de cession	-11	51	-1 747
Impôts différés	16		923
Subventions virées au résultat			-196
Coût de l'endettement financier net	95	223	323
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-754	-1 799	-1 236
Impôt versé	101	-407	-560
Variation nette exploitation	1 671	-572	-1 935
Var* de stock	2 015	-768	465
Var* des Créances d'exploit*	387	600	-615
Var* des Dettes d'exploit*	-730	-404	-1 785
Variation nette hors exploitation	-942	696	-230
Var* des créances hors exploitation	-991	37	-103
Var* des dettes hors exploitation	6	834	-53
Charges et produits constatés d'avance	-41	-175	-75
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	830	-283	-2 725
Flux net de trésorerie généré par l'activité	76	-1 082	-3 962
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décalsst / acquisition Immos incorporelles	-290	-1 215	1 738
Décalsst / acquisition Immos corporelles	-266	-575	-651
Encaissst / cession d'immos corp et incorp	31	142	2 496
Décalsst / acquisition Immos financières			
Encaissst / cession Immos financières	33	24	17
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-481	-1 724	-136
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Encaissements provenant d'emprunts		1 744	3 831
Remboursement d'emprunts	-257	-567	-1 076
Coût de l'endettement financier net	-95	223	-223
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-353	954	1 432
VARIATION DE TRESORERIE NETTE hors activités abandonnées	-758	-2 852	-1 665
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET des activités arrêtées ou en cours de cession	-74		-479
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-60		-407
Variation nette exploitation			417
Variation nette hors exploitation			23
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			440
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-60		33
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement			-9
VARIATION DE TRESORERIE NETTE des activités abandonnées	-60		24
VARIATION DE TRESORERIE NETTE TOTALE			
VARIATION DE TRESORERIE NETTE TOTALE	-819	-1 852	-1 641
Incidences des variations de taux de change	-61	8	29
TRESORERIE A L'OUVERTURE	-2 922	-1 252	-1 252
Disponibilités	2 706	4 209	4 209
Valeurs mobilières de placement			
Dépréciation des valeurs mobilières de placement			
Instruments financiers	5	2	2
Concours bancaires courants	-24	-149	-143
Créances clients facturées	-6 598	-5 319	-5 319
TRESORERIE A LA CLOTURE	-3 801	-4 096	-2 922
Disponibilités	1 952	951	3 709
Valeurs mobilières de placement	574		
Dépréciation des valeurs mobilières de placement			
Instruments financiers	4	0	5
Concours bancaires courants	-12	-319	-24
Créances clients facturées	-5 765	-4 729	-4 394

LE TANNEUR & CIE

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2015

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1-1. Principes généraux et changements de méthodes

Le Tanneur & Cie établit ses comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les états financiers intermédiaires résumés portant sur la période de six mois close au 30 juin 2015 du groupe Le Tanneur & Cie ont été préparés conformément à la norme IAS 34. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2014. Ainsi :

Toutes les normes et interprétations d'application obligatoires en IFRS en 2015 ayant déjà été adoptées par l'Union européenne ont été appliquées dans les états financiers intermédiaires au 30 juin 2015.

Le nouveau texte suivant, d'application obligatoire au 30 juin 2015, a eu une incidence non significative sur les comptes consolidés du Groupe. Pour cette raison, il n'a pas été réalisé de comptes pro-forma pour l'exercice 2014 :

IFRIC 21 - Droits et Taxes

Le nouveau texte suivant, d'application obligatoire au 30 juin 2015, n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe :

Améliorations annuelles 2011-2013

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016 ou postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. Le Groupe a commencé à examiner l'ensemble de ces normes, amendements et interprétations afin de déterminer les modifications qu'ils pourraient entraîner dans les informations communiquées.

Amendements à IAS 19 - Cotisations des membres du personnel
Améliorations annuelles 2010-2012

Textes non encore adoptés par l'UE :

Améliorations annuelles 2012-2014

Amendements à IAS 1

Amendements à IAS 16 et IAS 38

Amendements à IAS 28 et IFRS 10

IFRS 9

IFRS 15

- Initiative sur l'information à fournir

- Clarification sur les modes d'amortissement acceptables

- Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise

- Instruments financiers

- Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients

L'état du résultat global est présenté conformément à l'amendement à IAS1 – Présentation des autres éléments du résultat global.

Les principes et méthodes comptables applicables dans les comptes semestriels 2015 sont décrits ci-après.

1-2. Périmètre

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles Le Tanneur & Cie exerce, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux à la date d'arrêté mis en accord avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Le périmètre du Groupe est resté identique à celui du 31 décembre 2014.

Les sociétés consolidées sur la période sont les suivantes :

Raison sociale et adresse	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Le Tanneur & Cie SA – Paris (France)	100%	N/A	Société mère
Sopadima Far East - Hong Kong	100%	100%	Intégration globale
Maroquinerie des Orgues SAS – Bort-les-Orgues (France)	100%	100%	Intégration globale
Somacap SARL – Bizerte (Tunisie)	99,9%	99,9%	Intégration globale

1-3. Date d'arrêté

La date d'arrêté de la période de la société mère et des filiales est le 30 juin et correspond à six mois d'activité.

1-4. Taux de conversion

Les taux de conversion en Euros utilisés ont été les suivants :

Devises	Taux au 30/06/2015	Taux moyen du semestre	Filiale concernée
1 HK\$	0,115287	0,115579	Sopadima Far East
1 TND	0,459647	0,462463	Somacap SARL

1-5. Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net ré-estimé à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de valeur annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur. Les résultats de ce test de valeur pourraient conduire le Groupe à déprécier de façon irréversible des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés immédiatement au résultat.

1-6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées pour leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement :

- des droits aux baux, non amortis, mais qui font l'objet de tests de dépréciation annuels ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur ;
- des logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans, selon leur nature ;
- d'autres immobilisations incorporelles, amorties linéairement sur 1 an.

S'agissant des droits aux baux, des performances inférieures aux prévisions constituent un indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. Le Groupe compare la valeur résiduelle des droits aux baux à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues ;
- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans.

1-7. Immobilisations corporelles

Valeur brute

Les immobilisations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement sont présentées à l'actif conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location ». La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués sur des durées normales d'utilisation suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| ▪ constructions industrielles | 15 à 20 ans |
| ▪ installations générales, agencements | 5 à 10 ans |
| ▪ matériel et outillages | 5 à 10 ans |
| ▪ matériel de bureau | 5 ans |
| ▪ mobilier | 3 à 10 ans |
| ▪ matériel informatique | 3 à 5 ans |

1-8. Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche.

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection.

1-9. Impôts

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte :

- des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- des retraitements de consolidation
- des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où la société ou le groupe d'intégration fiscale a l'assurance raisonnable de les récupérer les exercices suivants.

Ils sont calculés selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance.

1-10. Provisions pour risques et charges

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions comprennent notamment les provisions pour engagement de retraite et indemnités de départ à la retraite.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode rétrospective en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés directement en capitaux propres.

1-11. Titres d'autocontrôle

En application de la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en augmentation des capitaux propres, ainsi les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat de l'exercice.

1-12. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une actualisation financière lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les cessions de créances effectuées dans le cadre des contrats d'affacturage font l'objet d'un retraitement. Ce retraitement a pour effet d'augmenter le poste « Clients et comptes rattachés » avec pour contrepartie une augmentation du poste « Dettes financières ».

1-13. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Ces instruments comprennent des achats à terme de devises ainsi que des options d'achat et de vente.

Ces instruments financiers sont traités comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs et ont donc donné lieu, conformément à IAS 39, à la comptabilisation des variations de leur juste valeur en capitaux propres, jusqu'au dénouement de l'opération.

1-14. Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe a décidé d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2004-R-02 relative au format du compte de résultat. Ainsi, les charges et produits non opérationnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Le Groupe classe notamment sous cette rubrique :

- les pertes et gains sur cessions d'actifs immobiliers ;
- les dépréciations exceptionnelles qui pourraient résulter des tests de valeur.

1-15. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen d'actions en circulation est présenté hors actions d'autocontrôle.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

1-16. Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs ainsi que les informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, notamment dans le contexte économique actuel qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

2 - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

Les faits marquants de la période sont décrits dans le rapport semestriel d'activité.

Résultats :

Les contributions au compte de résultat des secteurs d'activité sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	Du 01/01 au 30/06/2015			Du 01/01 au 30/06/2014		
	Fabrications pour maisons de luxe	Marques propres	Total	Fabrications pour maisons de luxe	Marques propres	Total
Chiffre d'affaires	16 937	11 061	27 998	15 569	12 003	27 572
Résultat opérationnel courant	673	(1 649)	(976)	(108)	(2 382)	(2 490)
Autres produits et charges opérationnels	31	(401)	(370)	24	(251)	(226)
Résultat opérationnel	704	(2 050)	(1 346)	(84)	(2 633)	(2 716)
Coût de l'endettement financier net	(30)	(65)	(95)	(31)	(192)	(223)
Autres produits et charges financiers	(8)	147	139	-	66	66
Impôt sur les bénéfices	3	20	(16)	-	4	4
Résultat des activités abandonnées	(74)	-	(74)	-	-	-
Résultat net	596	(1 988)	(1 391)	(116)	(2 754)	(2 870)
- part du Groupe	596	(1 988)	(1 391)	(115)	(2 754)	(2 869)
- intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	(1)

3 – PRINCIPALES VARIATIONS DE LA PERIODE

3-1. Immobilisations incorporelles

Par rapport au 31 décembre 2014, la principale variation correspond à l'acquisition du droit au bail d'Annecy mentionnée dans les faits marquants.

3-2. Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements au cours du semestre s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/14	Acquisitions	Cessions ou sorties	30/06/15
Terrains	218	-	-	218
Constructions	1 776	-	-	1 776
Instal. techniques, matériel et outillage	3 918	64	-	3 982
Autres immobilisations corporelles	7 496	153	(234)	7 415
Immobilisations en cours	108	49	-	157
Total	13 515	266	(234)	13 549

Amortissements (en K€)	31/12/14	Dotations	Cessions ou sorties	30/06/15
Terrains	18	2	-	20
Constructions	655	52	-	707
Instal. techniques, matériel et outillage	3 045	155	-	3 200
Autres immobilisations corporelles	5 759	296	(211)	5 844
Total	9 477	505	(211)	9 771

Les acquisitions du semestre ont principalement concerné des matériels industriels et des agencements de sécurisation pour la Fabrication pour maisons de luxe, des aménagements en magasins et grands magasins avec notamment le *remodeling* du corner des Galeries Lafayette Haussmann Homme au nouveau concept du designer Christophe Pillet, du matériel informatique.

Les sorties concernent principalement le magasin du centre commercial d'Aubervilliers qui a fermé ses portes en février à l'issue d'une période triennale du bail. La mise au rebut des immobilisations avait fait l'objet d'une dépréciation à fin décembre 2014, le congé ayant été donné moyennant un préavis de six mois.

3-3. Impôt différé actif

L'impôt différé actif correspond à des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des retraitements de consolidation et des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

A fin décembre 2014, le groupe fiscal constitué par les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues dispose d'un déficit reportable de 3 961 K€. En raison de prévisions qui n'ont pas été atteintes, le Groupe a estimé qu'il ne disposerait pas de bénéfices imposables futurs sur lesquels ses pertes fiscales pourraient être imputées à court-terme. En conséquence, seul l'impôt différé relatif à l'engagement d'indemnités de fin de carrière a été conservé à l'actif pour un montant de 918 K€ à fin juin 2015 dont l'échéance est à long terme. Le montant de l'actif d'impôt différé non reconnu au titre du déficit reportable du groupe fiscal s'élevait à 1 320 K€ à fin décembre 2014.

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé concernant les filiales et les succursales étrangères. Leur montant s'élevait à 626 K€ au 31/12/2014.

3-4. Autres actifs non courants

Le montant de 1 560 K€ au 30 juin 2015 correspond aux créances de CICE des exercices 2013 à 2015.

3-5. Stocks et en-cours

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières Premières	4 866	(1 375)	3 491	5 622	(858)	4 764
En-cours	414	-	414	406	-	406
Produits finis	10 208	(928)	9 280	11 018	(989)	10 029
Total	15 488	(2 303)	13 185	17 047	(1 847)	15 199

La baisse des stocks par rapport au 31 décembre 2014 provient d'une diminution des stocks bruts de matières premières et composants de la branche Fabrication pour maisons de luxe, de la dépréciation

constatée sur les approvisionnements spécifiques à la marque Qela et d'une baisse des stocks bruts de produits finis de la branche Marques propres.

3-6. Capitaux propres et autres fonds propres

Au 30 juin 2015 comme au 31 décembre 2014, le capital social est composé de 4 282 136 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (20 avril 2000). Les actions de la société Le Tanneur & Cie détenues par elle-même ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes.

Au 30 juin 2015, le capital se décompose ainsi :

• Actions à droit de vote double :	3 607 261
• Actions à droit de vote simple :	586 848
• Actions privées de droit de vote :	82 927
• Actions d'autocontrôle :	5 100
Nombre total d'actions	4 282 136

3-7. Intérêts des minoritaires

Seule la participation dans la filiale tunisienne SOMACAP n'est pas détenue à 100%. Le pourcentage de contrôle s'élevant à 99,9%, les intérêts minoritaires ne sont pas significatifs à la date d'arrêté.

3-8. Dettes au titre des pensions et retraites

L'évaluation de l'engagement correspond à la provision pour charges destinée à faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés. Le poste a augmenté de 131 K€ par rapport au 31 décembre 2014 en raison de l'augmentation de l'âge et de l'ancienneté des salariés et de la baisse du taux d'actualisation.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés directement dans les capitaux propres.

3-9. Dettes financières

Le Tanneur & Cie a remboursé des échéances d'emprunt pour un montant de 260 K€ (crédit-bail inclus). Il n'y a pas eu de financement obtenu au cours du 1er semestre 2015.

Le 30 juin 2015, Le Tanneur & Cie a obtenu l'accord de la majorité des banques de déroger au respect du ratio financier R1 (dettes financières nettes / EBITDA) applicable au titre de la convention de prêt signée en 2010 sur la base des comptes consolidés du 31 décembre 2014.

Au 30 juin 2015, les créances clients faisant l'objet d'un affacturage s'élèvent à 6 269 K€. En conformité avec les normes de présentation IFRS, elles sont conservées en poste Créances clients en contrepartie d'une augmentation des dettes financières court terme.

3-10. Provisions

Le poste correspond à des litiges et à l'engagement en matière de primes pour médailles du travail.

3-11. Dettes IS

En juin 2011, la Société-mère a reçu une proposition de rectification à la suite d'une vérification de comptabilité des exercices 2007 à 2009. Après plusieurs échanges d'observations, l'administration fiscale a transmis à Le Tanneur & Cie en janvier 2012 un avis de mise en recouvrement d'un montant de 433 K€ pour restitution des sommes perçues par la Société au titre du crédit impôt collection. En février 2012, une réclamation contentieuse a été déposée. Une audience a eu lieu au Tribunal administratif de Paris en mars 2013, la société Le Tanneur & Cie a été déchargée de la somme de 433 K€ qui lui avait été assignée. Le jugement a fait l'objet d'un recours devant la Cour d'Appel dont l'audience s'est tenue le 5 février 2015. A la date d'arrêté des comptes 2014, le jugement n'avait toujours pas été signifié à la Société et n'avait fait l'objet d'aucune provision, en liaison avec l'analyse faite par les avocats assistant Le Tanneur & Cie dans le cadre de cette vérification fiscale. En avril 2015, la Cour d'Appel a rendu son arrêt annulant le jugement en première instance et remettant la somme de 433 K€ à la charge de Le Tanneur & Cie. Les autres charges opérationnelles incluent les effets de ce jugement au 30 juin 2015. Le commandement de payer a été reçu en juin 2015 et un étalement du règlement a été accepté. La Société s'est pourvue en cassation le 2 juin 2015.

3-12. Parties liées

Seules les transactions avec les parties liées non éliminées en consolidation sont indiquées.

(en K€)	Le Tanneur Int S.P.C.	Le Tanneur Intl Germany	Le Tanneur Intl Belgium	Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C.
Etat du résultat global				
Chiffre d'affaires	59			197
Achats consommés				7
Autres produits opérationnels			2	
Etat de la situation financière				
Créances clients et autres créances nettes de dépréciation	11	26	1	36
Dettes financières				8 732
- Alloué/remboursé au cours de la période				-
Dettes fournisseurs et autres dettes		90	37	36

4 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE

En juillet 2015, le Groupe a obtenu un préfinancement du CICE 2015 de la part de la BPI à hauteur de 624 K€.

Au cours de ce même mois, le Groupe a pris connaissance d'un risque de litige prudhommal pour lequel il lui est demandé la somme de 957 K€ et qu'il juge infondé.

5 – SAISONNALITE

Compte tenu du rythme des différentes activités du Groupe, aucune saisonnalité notable n'est à retenir sur le chiffre d'affaires et sur le résultat.

6 – RESULTAT DE LA SOCIETE MERE EN NORMES FRANCAISES

Les principaux éléments des comptes sociaux de Le Tanneur & Cie se présentent de la manière suivante :

En K€	Au 30/06/2015	Au 30/06/2014	Au 31/12/2014
Chiffre d'affaires	11 829	13 170	28 977
Résultat d'exploitation	(1 714)	(2 400)	(2 599)
Résultat net	(2 058)	(2 295)	(442)

LE TANNEUR & CIE

Société Anonyme au capital de 4 282 136 €
Siège Social : 128 quai de Jemmapes – 75010 PARIS
R.C.S. PARIS 414 433 797

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE - PREMIER SEMESTRE 2015

EVENEMENTS IMPORTANTS DE LA PERIODE :

Fabrication pour maisons de luxe

L'activité du 1^{er} semestre a augmenté de 8,8% et la contribution de cette branche au résultat opérationnel consolidé s'est fortement améliorée après une année 2014 difficile, perturbée par des changements de circuits importants. Des flux stabilisés et un climat plus serein ont permis une normalisation de la productivité et de la consommation en matières premières et en composants.

Résistance de la marque Le Tanneur à la consommation en crise

La conjoncture économique nationale difficile continue de peser sur la branche Marques propres dont l'activité a reculé de 7,8% au cours du semestre et de 4,7% à périmètre comparable. Les commandes de réassortiment des détaillants sont arrivées tardivement à cause d'une mauvaise revente pendant les fêtes de fin d'année 2014. Les attaques terroristes du mois de janvier ont eu notamment pour effet défavorable de décaler la fréquentation de la clientèle sur la période de plus forte démarque des soldes d'hiver.

Trois éléments pénalisent la comparaison des ventes avec l'année 2014 :

- Le contrat de *co-branding* des lignes Air France by Le Tanneur arrivé à son terme fin 2013 prévoyait une possibilité d'écoulement des stocks restant pendant 18 mois. En 2014, des promotions sur ces bagages ont anormalement favorisé l'indice de transformation en magasins.
- Les ventes en Russie, première zone d'exportation de la marque Le Tanneur, sont extrêmement freinées par l'évolution du cours de change du rouble contre l'euro.
- La marque Soco souffre tout particulièrement du contexte de consommation en crise. Si l'on isole la marque Le Tanneur, son chiffre d'affaires progresse de 2,5% au cours de la période, dont +8,8% chez les détaillants.

Cette résistance de la marque Le Tanneur à l'environnement économique défavorable a notamment été favorisée par plusieurs phénomènes :

- Après celui du Printemps Haussmann de l'homme en septembre 2014, c'est le corner des Galeries Lafayette Haussmann Homme qui a fait l'objet d'un relooking au nouveau concept élaboré par le designer Christophe Pillet. L'activité de ces deux corners a connu un bond remarquable.
- Après un jeu concours en février, une campagne publicitaire digitale a été relayée par le site Internet Elle.fr en mars/avril. Un événement a également été organisé avec des

bloggeuses en magasin. L'univers de l'inspiration (Le Tanneur « Be inspired ») a de nouveau été décliné, cette fois à travers la thématique de l'atelier d'artiste.

- La ligne de petite maroquinerie Valentine a confirmé son succès pour devenir le nouveau bestseller de la marque Le Tanneur.
- Des animations de customisation ont été organisées en magasins et grands magasins avec la doreuse à l'or fin Lucie Monin.
- Des vitrines ont été mises en place avec l'illustratrice Claire Le Meil à l'occasion de la Fête des Mères.

Evolution du réseau de magasin à l'enseigne Le Tanneur

Le magasin déficitaire du centre commercial d'Aubervilliers a fermé ses portes en février à l'issue d'une période triennale du bail. La mise au rebut des immobilisations avait fait l'objet d'une dépréciation à fin décembre 2014, le congé ayant été donné moyennant un préavis de six mois.

En juin, le magasin affilié de La Baule a également fermé.

En février, le magasin affilié d'Annecy a été repris en propre.

Au 30 juin 2015, le réseau à l'enseigne se compose de 52 points de vente : 31 magasins en propre (dont 7 magasins d'usine), 18 magasins affiliés (dont un au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site Internet. En outre, trois magasins sont détenus par la société-sœur Le Tanneur International : 2 à Bruxelles et un à Berlin.

Arrêt de la production de la marque Qela

Une étude est en cours au sein de Qatar Luxury Group afin d'organiser différemment les activités propres à l'actionnaire majoritaire. Dans l'attente des résultats de cet audit, le développement de la marque Qela a été gelé et la production des lignes de maroquinerie auprès de l'atelier de Belley a été arrêtée au cours du mois de mai. A fin juin, une dépréciation de 517 K€ a été constatée concernant le stock de matières premières et composants spécifique à la marque Qela. En conformité avec le contrat de sous-traitance de production qui prévoit la prise en charge par Qatar Luxury Group – Fashion de la différence entre les coûts réels constatés et les coûts préétablis (ou standards), cette charge de 517 K€ a été refacturée par Maroquinerie des Orgues.

L'atelier emploie une dizaine d'opérateurs qui se consacrent désormais à des fabrications pour d'autres donneurs d'ordres.

Litige crédit impôt collection

En juin 2011, la Société-mère a reçu une proposition de rectification à la suite d'une vérification de comptabilité des exercices 2007 à 2009. Après plusieurs échanges d'observations, l'administration fiscale a transmis à Le Tanneur & Cie en janvier 2012 un avis de mise en recouvrement d'un montant de 433 K€ pour restitution des sommes perçues par la Société au titre du crédit impôt collection. En février 2012, une réclamation contentieuse a été déposée. Une audience a eu lieu au Tribunal administratif de Paris en mars 2013, la société Le Tanneur & Cie a été déchargée de la somme de 433 K€ qui lui avait été assignée. Le jugement a fait l'objet d'un recours devant la Cour d'Appel dont l'audience s'est tenue le 5 février 2015. A la date d'arrêté des comptes 2014, le jugement n'avait toujours pas été signifié à la Société et n'avait fait l'objet d'aucune provision, en liaison avec l'analyse faite par les avocats assistant Le Tanneur & Cie dans le cadre de cette vérification fiscale. En avril 2015,

la Cour d'Appel a rendu son arrêt annulant le jugement en première instance et remettant la somme de 433 K€ à la charge de Le Tanneur & Cie. Les autres charges opérationnelles incluent les effets de ce jugement au 30 juin 2015. Le commandement de payer a été reçu en juin 2015 et un étalement du règlement a été accepté jusqu'en janvier 2016. La Société s'est pourvue en cassation le 2 juin 2015.

RESULTAT GLOBAL :

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 1,5% par rapport au 1^{er} semestre 2014 et a connu l'évolution suivante par activité :

(En K€)	1 ^{er} semestre 2015			1 ^{er} semestre 2014			Variations		
	FRANCE	EXPORT	TOTAL	FRANCE	EXPORT	TOTAL	FRANCE	EXPORT	TOTAL
Magasins Le Tanneur	6 177,7	156,9	6 334,6	6 611,1	246,3	6 857,4	-6,6%	-36,3%	-7,6%
Autres distributions Marques propres	3 907,6	818,8	4 726,3	3 828,1	1 317,6	5 145,7	+2,1%	-37,9%	-8,1%
Total Marques propres	10 085,3	975,7	11 060,9	10 439,1	1 564,0	12 003,1	-3,4%	-37,6%	-7,8%
Fabrications pour maisons de luxe	16 246,3	690,3	16 936,6	15 248,9	320,4	15 569,3	+6,5%	+115,4%	+8,8%
TOTAL	26 331,6	1 666,0	27 997,6	25 688,0	1 884,4	27 572,4	+2,5%	-11,6%	+1,5%

La hausse d'activité à périmètre comparable (retraitement des ouvertures et fermetures de magasins et des ventes à Air France) s'établit à 3,1% dont -4,7% pour la branche Marques propres avec des évolutions contrastées selon les canaux de distribution : -5,6% pour les magasins Le Tanneur (en propre, affiliés et franchisés), +11,4% pour les grands magasins, -5,5% pour les détaillants multimarques français, -37,7% à l'export. Une opération réalisée avec le site Internet VentesPrivées.com a permis découler des stocks en voie d'obsolescence de manière maîtrisée.

Le résultat opérationnel courant du 1^{er} semestre 2015 s'établit à -976 K€ (contre -2 490 K€ au 30 juin 2014). La contribution de la branche Fabrication pour maisons de luxe a fortement augmenté en passant de -108 K€ à +674 K€.

La contribution de la branche Marques propres a également progressé en dépit de la baisse d'activité du fait d'une baisse de la charge de communication publicitaire, des magasins déficitaires fermés ou cédés en 2014 (notamment les points de vente allemands) et les économies de structure réalisées.

Le net des autres produits et charges opérationnels se chiffre à -370 K€ (contre -226 K€ au 30 juin 2014) et correspond principalement au montant de 433 K€ relatif au litige crédit impôt collection relaté dans les faits marquants.

Le coût de l'endettement financier est passé de -223 K€ à -95 K€ grâce à un taux d'intérêt nul sur l'avance de trésorerie de l'actionnaire majoritaire depuis le 1^{er} juillet 2014. Les autres produits et charges financiers s'établissent à +139 K€ contre +66 K€ au 1^{er} semestre 2014 et correspondent principalement à des gains de change.

La charge d'impôt sur le résultat s'élève à 16 K€.

Le résultat des activités arrêtés de -74 K€ correspond à la filiale tunisienne Somacap en liquidation depuis décembre 2014.

En conséquence, le résultat net (part du Groupe) s'élève à -1 391 K€ contre -2 869 K€ au 30 juin 2014.

SITUATION FINANCIERE :

L'actif non courant est passé de 11,4 à 11,8 M€ par rapport au 31 décembre 2014 :

- Reprise en propre pour 305 K€ du magasin affilié d'Annecy,
- Acquisition de matériels industriels et d'agencements de sécurisation pour la Fabrication pour maisons de luxe,
- Aménagements en magasins et grands magasins avec notamment le *remodeling* du corner des Galeries Lafayette Hausmann Homme,
- Acquisition de matériel informatique.

La baisse des stocks par rapport au 31 décembre 2014 provient d'une diminution des stocks bruts de matières premières et composants de la branche Fabrication pour maisons de luxe, de la dépréciation constatée sur les approvisionnements spécifiques à la marque Qela (cf. faits marquants) et d'une baisse des stocks bruts de produits finis de la branche Marques propres.

Les capitaux propres s'élèvent à 5 447 K€ au 30 juin 2015. Ils ont varié en fonction du résultat de la période et des produits et charges comptabilisés directement en situation nette (-282 K€).

Le Tanneur & Cie a remboursé des échéances d'emprunt pour un montant de 260 K€ (crédit-bail inclus). Il n'y a pas eu de financement obtenu au cours du 1^{er} semestre 2015. Le 30 juin 2015, Le Tanneur & Cie a obtenu l'accord de la majorité des banques de déroger au respect du ratio financier R1 (dettes financières nettes / EBITDA) applicable au titre de la convention de prêt signée en 2010 sur la base des comptes consolidés du 31 décembre 2014.

Le ratio d'endettement net sur fonds propres est passé de 214% à fin décembre 2014 à 291% (créances cédées incluses). Il s'élevait à 154% au 30 juin 2014. Comme au 31 décembre 2014, la dette vis-à-vis de l'actionnaire majoritaire s'établit à 8 732 K€.

L'engagement pour indemnités de fin de carrière a augmenté de 131 K€ par rapport au 31 décembre 2014 en raison de l'augmentation de l'âge et de l'ancienneté des salariés et la baisse du taux d'actualisation.

PARTIES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de la période sont décrites dans le § 3-12 de l'annexe aux comptes consolidés.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE :

En juillet 2015, le Groupe a obtenu un préfinancement du CICE 2015 de la part de la BPI à hauteur de 624 K€.

Au cours de ce même mois, le Groupe a pris connaissance d'un risque de litige prudhommal pour lequel il lui est demandé la somme de 957 K€ et qu'il juge infondé.

PRINCIPAUX RISQUES ET PRINCIPALES INCERTITUDES POUR LE SECOND SEMESTRE :

L'appréciation du management sur la nature et le niveau des risques n'a pas changé au cours du semestre. L'analyse des risques est restée identique à celle décrite dans le document de référence 2014 du Groupe (cf. page 41).

Concernant la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe, le Groupe s'attache à :

- Continuer de répondre aux attentes des clients donneurs d'ordres en respectant les feuilles de route
- Poursuivre le retour à des taux de productivité plus satisfaisants
- Industrialiser de manière plus efficace les nouveaux produits
- Diminuer les coûts indirects
- Investir pour l'avenir par le renouvellement usuel des matériels et outillages et des travaux de sécurisation du site principal de Bort-les-Orgues
- Débuter des relations avec de nouveaux clients donneurs d'ordres.

Concernant la branche Marques propres, le Groupe cherche à augmenter la rentabilité de la marque Le Tanneur :

- Lancement d'une mission de conseil en septembre pour une réflexion en collaboration avec les salariés et les partenaires de la marque sur la meilleure stratégie à mener pour le développement futur
- Travail sur la création produits pour proposer une offre plus innovante et commerciale tout en capitalisant sur les fondements de la marque
- Diminution du budget de communication publicitaire au profit du *remodeling* en septembre du magasin en propre de Val d'Europe sur la base du succès de la collaboration avec le designer Christophe Pillet
- Ouverture en octobre d'un nouveau magasin en propre dans le centre commercial Riviera de Cagnes sur Mer
- Campagne de communication Automne/hiver 2015 tournée vers la presse féminine avec toujours l'univers de l'inspiration (Le Tanneur « Be inspired ») décliné cette fois à travers la thématique du livre
- Nouvelles collaborations commerciales : sur Internet avec Amazon et en Chine, nouvel agent pour le cadeau d'affaires, recherche d'un partenariat en Chine.
- Poursuite de recherche d'économies de structure.

AFIGEC

Représenté par Jean-Claude SPITZ
26/28, rue Marius AUFAN
92300 – Levallois Perret
Société de Commissaires aux Comptes
inscrite à la Compagnie de Versailles

IN EXTENSO PROVENCE

Représenté par Cédric BURGUIERE
24, avenue André ROUSSIN
13016 - Marseille
Société de Commissaires aux Comptes
inscrite à la Compagnie d'Aix-en-Provence

LE TANNEUR ET COMPAGNIE

Société anonyme au capital de 4 282 136 Euros
Siège social : 128, quai de Jemmapes
75010 PARIS
RCS Paris B 414 433 797

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

LE TANNEUR ET COMPAGNIE
Société anonyme au capital de 4 282 136 Euros
Siège social : 128, quai de Jemmapes
75010 PARIS
RCS Paris B 414 433 797

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société LE TANNEUR ET COMPAGNIE, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Levallois-Perret et Aix-en-Provence, le 17 septembre 2015

Les Commissaires aux comptes

AFIGEC
Représenté par M. Jean-Claude SPITZ



IN EXTENSO PROVENCE
Représenté par M. Cedric BURGUIERE

